

La gratuité des transports publics, c'est possible ! L'exemple de Dunkerque

Débat public

Mardi 7 février 2017 à 19h30

Maison du Tourisme - Grenoble - 14, rue de la République

Tram A et B, arrêt « Hubert Dubedout-Maison du Tourisme »

Avec :

- **Henri Briche**, chercheur, en charge, par l'Agence d'Urbanisme de Dunkerque, d'évaluer la mise en place de la gratuité des transports en commun
- **Maxime Huré**, enseignant-chercheur en science politique à l'université de Perpignan sur les thèmes des mobilités durables urbaines

Venez nombreuses et nombreux pour prendre part au débat !

■ La COP 21 : un coup pour rien ?

La 21^{ème} Conférence internationale de l'ONU sur le climat (COP 21) de 2015 avait l'objectif récurrent de « sauver le climat ». En proposant des mesures pour réduire les émissions des gaz à « effet de serre » (GES), notamment le gaz carbonique (CO₂). **Au-delà des grandes déclarations médiatisées, qu'en reste-t-il ?** Quelles mesures sont-elles prises en France pour réduire la production de ces polluants ? Alors que l'État est complice de la casse du réseau ferré, promeut la route (« cars Macron »), ne propose nullement une politique tarifaire favorisant les transports les moins énergivores, il diminue dans le même temps ses dotations financières aux collectivités locales. Ainsi, ces dernières sont encore moins inclinées à développer des modes et des usages alternatifs visant à promouvoir les transports publics collectifs en utilisant le levier de la gratuité.

■ Le coût de la pollution atmosphérique

Si l'automobile contribue notablement à la production de GES, elle empoisonne aussi **de façon chronique** l'environnement proche, les récents pics de pollution dans la cuvette grenobloise ne font que nous alerter sur la santé publique. **Cette pollution de l'air coûte très cher à la société.** Un rapport sénatorial publié en 2015 intitulé « *Pollution de l'air, le coût de l'inaction* » indique qu'elle coûterait plus de 100 milliards d'euros par an à la France (hospitalisation, pensions d'invalidité, absentéisme, baisses des rendements agricoles, etc.). Ce rapport rappelle que les particules fines et l'ozone sont, à elles-seules, à l'origine de 42 000 à 45 000 décès prématurés en France par an, dont plus d'une centaine dans l'agglomération comme le confirme une étude épidémiologique publiée en juin 2016 (« *Impact sanitaire de la pollution atmosphérique à Lyon et Grenoble et lien avec la défaveur sociale* »).

Réduire la circulation automobile est une nécessité écologique et sanitaire !

Alors que les maladies liées à la pollution de l'air sont chroniques, attendre le 7^{ème} jour de pic de pollution pour accorder la gratuité, cela ne peut remédier à un environnement désastreux tout au long de l'année.

■ La nécessaire gratuité des transports publics

Il est impératif d'agir contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air dans nos villes. Ainsi, ces enjeux environnementaux et sanitaires appellent à mettre en place des mesures de réduction drastique de la circulation automobile pour préserver la santé de tous et toutes. De plus, ces mesures auraient un formidable impact social.

Un développement des transports publics locaux s'impose, allant de pair avec leur passage à la gratuité.

Une trentaine de villes ou intercommunalités en France, comme Aubagne, ont déjà mis en place cette politique ! Dunkerque le fera en 2018.

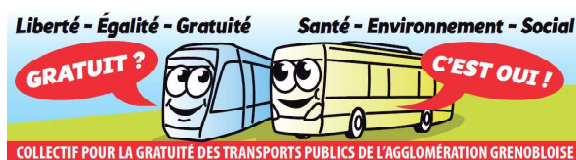
À Aubagne (100 000 habitants, Bouches-du-Rhône), la gratuité instaurée en 2009 a favorisé un report modal : ainsi, la fréquentation des transports en commun a rapidement triplée et 35 % des automobilistes ont abandonné alors l'usage de leur voiture pour les déplacements quotidiens. **Qu'en sera-t-il à Dunkerque dont la population est le double de celle d'Aubagne ?**

La généralisation au plan national de cette mesure d'utilité publique devrait être l'un des éléments majeurs d'une politique publique des transports urbains qui inclurait la promotion des « modes doux » de déplacement.

La mobilité est devenue une exigence, un fait de société. Les infrastructures de transport relèvent du bien commun et leur utilisation un droit comme la santé et l'éducation. Quand les inégalités sociales sont patentes, la gratuité des transports, c'est aussi, pour toutes et tous, la liberté de circulation. La cohésion sociale et la fierté dans ce qu'apporte l'appartenance à la Cité ne seront qu'augmentées avec l'apport de la gratuité.

Mettons les transports en commun au cœur de la mobilité en développant un transport public universel, accessible à tous et toutes, dans un ensemble plurimodal.

**La gratuité une utopie ?
Non, une avancée
écologique et sociale !**



Collectif composé d'une quinzaine d'organisations syndicales, politiques et associatives.

Web : <http://gratuite-transports.ouvaton.org/>

